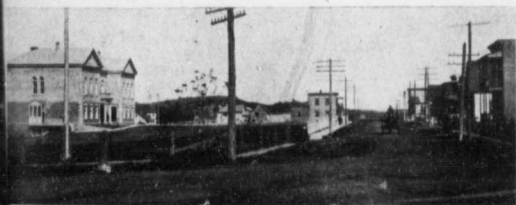


UNE DE NOS RÉGIONS DE
COLONISATION

PROVINCE
DE
QUÉBEC

AGRICULTURE, INDUSTRIES, COMMERCE.

LA RÉGION LABELLE
OU
LE NORD DE MONTRÉAL



MONT-LAURIER, RUE PRINCIPALE,
COMTÉ DE LABELLE

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION,
DES MINES ET DES PÊCHERIES, QUÉBEC.



LA RÉGION LABELLE

OU

LE NORD-OUEST DE MONTRÉAL



*Terres à coloniser—Avantages offerts aux
colons canadiens, aux immigrants,
aux industriels, etc.*

Sports—Chasse et Pêche, etc.

PAR

HORMISDAS MAGNAN



Publié par le
DÉPARTEMENT DE LA COLONISATION,
DES MINES ET DES PÊCHERIES,
QUEBEC
1916.

DU

L'HON

M. S. I

M. HE

M. L' A

M. HO

colc

M. AR

M. E. T

colc

M. GEC

M. TH

min

M. J.-X

M. HEC

la p

M. E.-T

et d.

M. J.-A.

M. L.-E.

M. EMI

M. GEO

M. J.-B.

PERSONNEL

DU MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHERIES



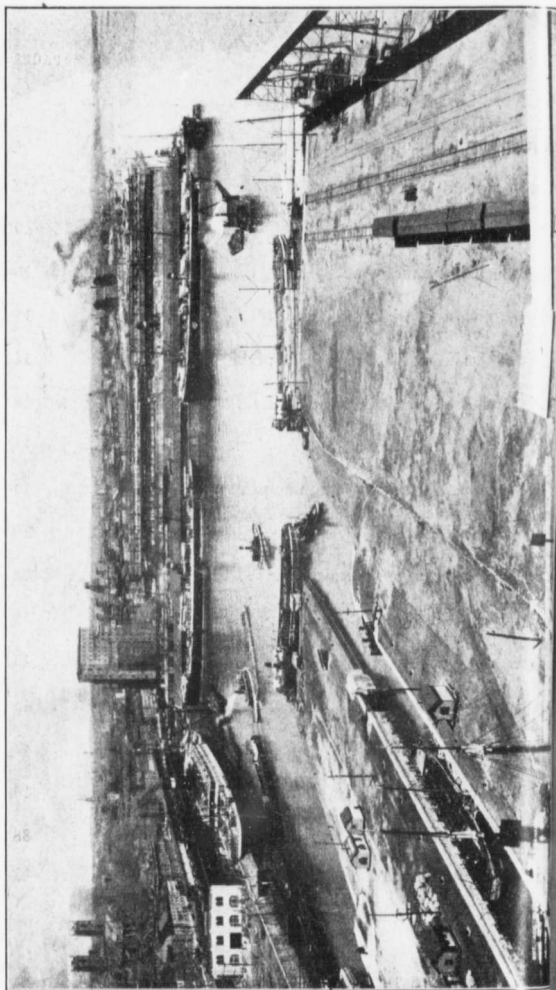
- L'HON. HONORE MERCIER, *Ministre.*
- M. S. DUFAULT, *Sous-ministre.*
- M. HENRI BEAUDRY, *Secrétaire particulier.*
- M. L'ABBE IVANHOE CARON, *Missionnaire Colonisateur.*
- M. HORMISDAS MAGNAN, *Officier spécial du service de la colonisation.*
- M. ARTHUR GAGNON, *Comptable.*
- M. E. NORMANDEAU, *Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.*
- M. GEORGES BELLEAU, *Secrétaire du service de la colonisation.*
- M. THÉO. DENIS, *Surintendant et ingénieur du service des mines.*
- M. J.-X. MERCIER, *Secrétaire du service des mines.*
- M. HECTOR CARON, *Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*
- M. E.-T.-D. CHAMBERS, *Officier spécial du service de la chasse et de la pêche.*
- M. J.-A. BELISLE, *Inspecteur du service de la chasse et de la pêche.*
- M. L.-E. CARUFEL, *Agent de colonisation à Montréal.*
- M. EMILE MARQUETTE, *Agent d'immigration à Montréal.*
- M. GEO. LEBEL, *Agent d'immigration à Québec.*
- M. J.-B. LUCIER, *Agent de rapatriement à Worcester, Mass.*



Le N
Agric
Où pi
Chem
Tablea
Sports
Lacs e
Une R
Les po
Organi
Les pa
Comme
Condit
Terres
Où se r
Lots no
Les can
Agents
Agents c

TABLE DES MATIERES.

	PAGES
Le Nord-Ouest de Montréal.	7
Agriculture et Industrie laitière	8
Où prendre des lots	8
Chemins de fer, etc.	9
Tableau des distances.	10
Sports, chasse et pêche.	11
Lacs et territoires de chasse et de pêche.	14
Une Richesse pour le colon.	16
Les pouvoirs hydrauliques.	18
Organisation paroissiale et municipale.	19
Les paroisses	19
Comment devenir propriétaire.	38
Conditions de vente.	38
Terres et Fermes à vendre.	43
Où se renseigner.	43
Lots non encore vendus.	39
Les cantons de colonisation dans Labelle	40
Agents des Terres.	42
Agents de Colonisation	43



Le
apôt

Le
cienn
comt
autre
comt

Wrig
de J
Geor

Le
au N
Terro

La
année
doute

ciale
grand
point
nombr
Lièvr
teurs
géné

La
parco
de-Me
c mté
la stat

La
pieds
roule
presqu

LA REGION LABELLE

OU

LE NORD-OUEST DE MONTREAL.

I.

Description.

Le nom de cette région rappelle la mémoire vénérée du grand apôtre de la colonisation. Monseigneur Labelle.

Le vaste comté de Labelle fut longtemps englobé dans l'ancienne division du comté d'Ottawa. Aujourd'hui, ce dernier comté ne comprend plus que la vallée de la rivière Gatineau, une autre belle région de colonisation. La partie ouest de l'ancien comté d'Ottawa, qu'on désigna tout d'abord sous le nom de Wright, a pris, non sans raison et définitivement, le nom de comté de Labelle en 1912, en vertu des statuts de Québec. (Voir 2 Georges V., ch. 9, page 63.)

Le comté de Labelle est borné à l'Ouest par le comté d'Ottawa, au Nord par le comté de Montcalm, à l'Est par les comtés de Terrebonne et d'Argenteuil, au Sud, par la rivière Ottawa.

La région Labelle qu'on s'est plu à désigner en ces dernières années sous le nom de Nord-Ouest de Montréal, à cause, sans doute, des chemins de fer qui la relie à la Métropole commerciale du Canada, offre un immense territoire susceptible de grands développements, tant au point de vue agricole, qu'au point de vue industriel et commercial. Elle est arrosée par de nombreux cours d'eau dont les principaux sont les rivières du Lièvre, Kiamika, et Rouge, etc. Ces rivières, disent les arpenteurs qui les ont explorées, présentent de nombreux plateaux, en général propres à la colonisation.

La Lièvre est une belle rivière facilement flottable sur tout son parcours, et large de 7 à 800 pieds, à la hauteur de Saint-Gérard-de-Montarville et de Mont-Laurier. Elle coule à travers le comté d'Ottawa et se jette dans la rivière de ce nom, non loin de la station de Buckingham, à dix-huit milles d'Ottawa.

La Kiamika est plus étroite; elle n'a guère plus de 150 à 200 pieds de large; mais en revanche, elle est plus profonde. Elle roule une masse d'eau d'une dizaine de pieds de profondeur, presque partout.

La rivière Rouge arrose une plaine fertile et bien boisée. Cette rivière, qui coule de l'est à l'ouest, prend sa principale source dans une série de lacs situés entre les comtés de Joliette et de Montcalm. Sa branche principale traverse les cantons Mousseau, Marchand, Joly, Clyde, Salaberry, Arundel, Harrington et Grenville, pour se jeter dans l'Ottawa, entre le village de Grenville et la Pointe-du-Chêne. Elle est flottable dans toute sa longueur.

Agriculture et industrie laitière.

La région Labelle est peut-être plus rocheuse qu'on ne le voudrait, mais le sol y est riche et produit quand même toutes les céréales. Les pâturages y sont bien au-dessus de la moyenne et offrent un avantage précieux à l'industrie laitière et à l'élevage des animaux. Aussi, on remarque que les familles qui s'éloignent des régions où ces industries sont en honneur montrent un goût particulier pour le Nord-Ouest de Montréal.

La région Laurentienne est remarquable par ses ressources abondantes et variées. Les vallées de la Lièvre et de la Rouge procurent déjà une vie facile et heureuse à plusieurs centaines de familles. Toutefois, les quarante et quelques paroisses qu'elles renferment demandent un surplus de population. La plupart peuvent recevoir un bon nombre de colons. D'une manière générale, on peut dire que tous les centres organisés du comté de Labelle offrent de sérieux avantages, ou aux colons, ou, aux industriels, etc.

Au reste, et nous aimons à le répéter, les terres de cette région produisent presque tous les grains, le trèfle, le foin, les légumineuses, etc. ce qui favorise l'industrie laitière et l'élevage des animaux. Sans compter que l'élevage de nombreux troupeaux a pour effet d'engraisser le sol, qui en a souvent besoin. Le climat pour cela est excellent, et il y a de l'eau partout et en toute saison de l'année.

Il ne faut pas oublier non plus que les sous-produits de l'industrie laitière sont d'un précieux secours au colon. Nous ne mentionnerons pour le moment que l'élevage du porc à bacon, dont le lait est la principale nourriture.

Où prendre des lots ?

Les cantons qui sont les plus avantageux à la colonisation et où il y a encore un grand nombre de lots non vendus sont les suivants : Gravel, Major, Pope, Robertson, Campbell, Wurtele, Moreau, Rochon, Boyer, Turgeon, Mousseau, Lynch, Nantel, La Minerve, Labelle, Archambault, Lussier.

Nous donnons un peu plus loin une courte description de chacun de ces lots et le nombre de lots non vendus.

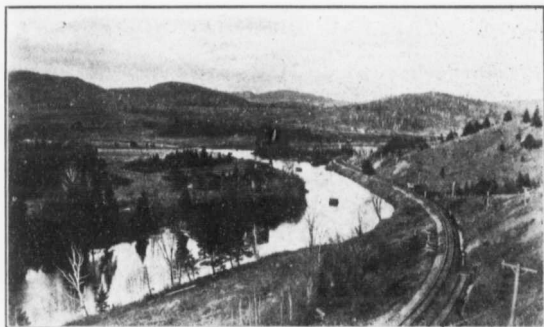
Plus au nord du comté de Labelle, en remontant les rivières Kiamika, La Rouge et La Lièvre qui arrosent le nord des comtés

de Montcalm, Joliette et Berthier, il y a place pour une douzaine de cantons pouvant recevoir, en y mettant les lots non vendus des cantons ci-dessus mentionnés, au bas mot dix mille familles.

II.

Chemins de fer, routes, ponts, etc.

Deux branches de chemin de fer du Canadien Pacifique pénètrent à l'intérieur de la région du Nord-Ouest de Montréal. Au sud du comté de Labelle, le Canadien Pacifique traverse toute cette région, en longeant la rivière Ottawa. Puis, l'ancien chemin de fer Montréal et Occidental, entré aujourd'hui dans le réseau du Canadien Pacifique, part de Montréal et se rend jusqu'à Mont-Laurier, après avoir traversé dans toute sa longueur le comté de Terrebonne et après avoir coupé presque en deux tout le comté de Labelle. Ajoutons qu'un embranchement du Canadien Nord se rend jusqu'à Huberdeau, situé sur les bords de la rivière Rouge.



Le chemin de fer du Pacifique Canadien dans les Laurentides.

On peut aussi atteindre la haute région de la rivière Rouge et de la Lièvre par les chemins ordinaires de colonisation.

A deux milles au-dessus de Labelle, sur la rive ouest de la Rouge, prend le chemin Chapleau qui conduit le colon jusqu'au lac Nominique, puis à la Kiamika, et à la rivière du Lièvre, et, en remontant cette dernière rivière, jusqu'au rapide de l'Original, soit une distance de 56 milles.

A un mille environ de la rivière Rouge, sur le chemin Chapleau, part un autre grand chemin qui aboutit d'abord au lac Labelle, dont il longe et contourne l'extrémité nord, pour se rendre au canton de la Minerve, et de là au canton Lesage.

Le chemin Boileau traverse le canton Marchand, de la rivière Rouge, à la traverse de l'Annonciation, jusqu'au grand Nominique.

Sur la Lièvre, il y a un chemin depuis Buckingham jusqu'à quinze milles au delà de Ferme-Neuve. Deux lignes de petits bateaux remontent aussi la Lièvre jusqu'à quatre milles en bas de Notre-Dame-de-Laus.

Le chemin Gouin, ouvert depuis quelques années déjà à la circulation, couvre une longueur totale de trente-quatre milles. Cette nouvelle route part du canton Lorranger et vient aboutir à Ferme-Neuve, dans le canton Wurtele, traversant en entier les cantons Boyer, Rochon, Moreau et effleurant les cantons Lorranger et Montigny.

Des ponts, en grand nombre, ont été construits par le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, en particulier, sur les rivières La Lièvre, La Rouge, Kiamika, etc.

Au reste, comme nous l'avons dit plus haut, les moyens de communications sont faciles, grâce aux différents réseaux de chemin de fer qui pénètrent jusqu'au cœur même de la région.

Voici les différents embranchements de chemin de fer qui relient la région de Labelle à Montréal.

TABLEAU DES DISTANCES.

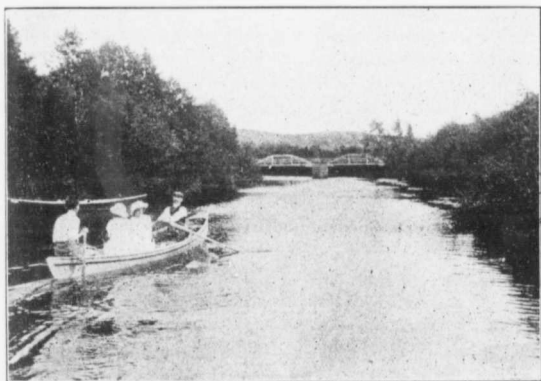
Embranchement de Montréal à Mont-Laurier du Canadien Pacifique.

(Montagnes Laurentiennes).

Stations.	Milles.
Montréal, Place Viger.	0
Mile-End.	5
Sainte-Thérèse	20
Saint-Janvier	27
Montfort Jonction.	32
Saint-Jérôme.	33
Lesage.	38
Shawbridge.	42
Piedmont.	46
Sainte-Adèle.	49
Sainte-Marguerite.	54
Val Morin.	58
Belisle's Mill	60
Sainte-Agathe	64
Ivry.	68
Degrosbois	70
Nantel.	71
Labarge Mill	74
Saint-Faustin.	78
Morrison.	81
Saint-Jovite.	86
Mont Tremblant.	91

Conception	94
Labelle	101
Macaza	107
Annonciation	115
Lacoste	117
Bellerive	122
Nomingue	124
Loranger	128
Hébert	135
Marion	140
Campeau	143
Barrette	150
Mont-Laurier	158

Pour bénéficier des tarifs de faveur accordés aux colons il faut s'adresser à M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82, rue Saint-Antoine, à Montréal.



La rivière du Nord, près de Montfort.

**Embranchement de Montréal à Huberdeau
du Canadien Nord.**

(Montfort et Huberdeau).

Stations.	Milles.
Montréal (C. P. R.)	0
Montfort Jonction	0
Saint-Jérôme	3
Filion	9
Shawbridge	13
Saint-Sauveur	17
Christieville	19

Morin Heights	22
Lac Chevreuil	26
Orphanage	27
Montfort	28
Newaygo	29
Leclers Islands	31
Lake Chapleau	32
Lake Wonish	35
16 Islands Lake	36
Pine Lake	37
Larose	40
Weir	41
Batesville	42
Bevans Lake	43
Arundel	45
Huberdeau	46

La compagnie du chemin de fer Canadien Nord accorde, aux colons, des réductions pour leur transport et celui de leurs effets.

Pour bénéficier de ces réductions, il faut s'adresser à M. L.-E. Carufel, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

III.

Sports, chasse, pêche, colonies de vacances, etc.

Comme territoire de sport, et à cause des facilités de communications, nous ne croyons pas qu'il y en ait de mieux partagés que celui du Nord-Ouest de Montréal.

Aussi, les clubs de pêche et de chasse pullulent et les eaux si fécondes des Laurentides semblent être le partage des sportsmen et des touristes. On n'a pas tort, car les poissons, vivant dans des lacs si limpides, sont les plus délicieux du pays. La Providence a richement doué la région Labelle sous ce rapport; nous y trouvons en abondance tous les poissons les plus recherchés des gourmets: la truite saumonée, le brochet, la carpe, la perche, etc.

D'autre part, les endroits de villégiature sont nombreux dans les différents cantons du comté de Labelle, et les voies ferrées y pénètrent jusqu'aux extrémités.

Les amateurs de chasse et de pêche qui désirent se renseigner sur les meilleurs lacs et rivières ou sur les bons endroits de chasse r'ont qu'à écrire au Surintendant de la chasse et de la pêche, M. Hector Caron, Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec, ou à M. L.-E. Carufel, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, ou encore à M. E. T. D. Chambers, Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.



Le Club de Chasse et de Pêche: "le Jovial," canton Mulgrave.

Lacs et territoires de chasse et de pêche.

Voici la liste des clubs de chasse et de pêche localisés dans le comté de Labelle.

Lacs.	Locataires.
A la Truite, canton Turgeon	Club de Chasse et de Pêche Oneonto
A la Truite, canton Robertson	Trout Lake F. & G. Club.
Chasseur et à la Truite	Club de Chasse et de Pêche Wright.
(Cortès, St-Antoine de Padoue), Veillot, Moreno	Club Kaneron.
De Montigny ou lac des Sept-Frères.	Club de Ch. et de Pêche Chesterville.
Des Grandes Baies, Rosa et Thérèse.	Club Lacs des Grandes Baies.
Echo Beach	Club de Ch. et Pêche Echo Beach.
Green, Lac Vert, canton Lesage.	Aronmore H. & G. Club.
Gaumont, canton Turgeon	Ed.-B. Goodacre.
Giles, canton Blake	Giles Lake F. & G. Club.
Iberville, Bondy, Trudel, Sonis, Louvigny, canton Montigny	Columbus, Club de Ch. et de Pêche.
Iroquois, canton Amherst	J. P. Parsons.
Kiamika (grand et petit), Des Cor- nes, Brochet	Club Grand Kiamika.
Lac sans nom, dans Amherst	Joseph Rivet.
Lacordaire et Ravignan	Joseph Longtin.
Long, Pembina, canton Clyde	Club Matabi.
Longue Pointe, Désert, etc.	Club de Ch. et de Pêche Chapleau.
Macaza, L'Épinette-Rouge	Club de Ch. et de Pêche Huntingdon.
Pimodan, canton Kiamika	Club de Chasse et de Pêche Le Grand Nominique.
Rouge	V. Vermont, Dame veuve, trans. à Félix E. Rodier.
Serpent, canton Bouthillier	Foster Bennett, R. M. Gendron.
Vert, canton Mulgrave	Stuart Cameron.
Lac Profond, canton Labelle	J. H. Lepage.
Six Lacs, rangs 6 et 7 du canton Robertson	George V. F. & G. Club.
McGale, canton Marchand	D. Law.
A la Truite, canton Kiamika	C.-E. Lamoureux.
Caché, canton Marchand	Carl Riordon.
De la Gatineau	Foster Bennett.
Serpent, Corbeau, de l'Aigle, canton McGill	Wabassee, Club de Ch. et de Pêche.
A la Truite, canton Marchand	J.-B. White.
A la Truite, Walsh, Courtemanche, etc., canton Major	Club Jeanne d'Arc.
Club de Ch. et Pêche Wabassee	Hull, 15 m., canton Wells, Co. La- belle.
Club de Ch. et Pêche Columbus	Ottawa, 20 m., canton Montigny, Co. Labelle.
Club de Chasse Chesterville	Chesterville, 1 m., carré autour L. Montigny.
Club de Ch. et Pêche Campeau	Ottawa, 6½ m., comté d'Ottawa.
Rév. J. A, Génier	Rap. de l'Original, 1 m., autour Lac Brophy.
Club de Ch et Pêche Huntingdon	Huntingdon, 14 m., cant. Marchand.
Club de Ch. et Pêche Jovial	Ottawa, 8 m., canton Mulgrave.
Club Kaneron	Ottawa, 2½ m., canton, Montigny.
Le Grand Nominique	Montréal, 11 m., canton Kiamika.
Club de Ch. et de Pêche Matabi	Ottawa, 12 m., canton McGill.



Le Club de Chasse et de Pêche "Gatineau."

Giles Lake F. & G. Club. Wright, P.Q., 6 m., canton Blake.
 Club de Ch. et Pêche Saint-Sixte. . Ottawa, 5 m., canton Mulgrave.
 Trout Lake F. & G. Club. Maniwaki, 10 m., cant. Aumond et
 Robertson.
 Club de Ch. et Pêche "Wright". . Ottawa, 30 m., comté d'Ottawa.
 Club de Ch. et Pêche Georges V. . Ottawa, 5 m., canton Robertson.
 Eug. Patenaude Montréal, 8 m., canton Loranger, etc.
 Jeanne-d'Arc Club. 6 m., canton Major.
 J.-E. Clément. Montréal, 2 m., canton Montigny.

IV.

L'INDUSTRIE FORESTIERE.

Une richesse pour le colon !

Et pourquoi pas ? Il y a peu de pays plus riche en bois que le nôtre. On peut assurer que les ressources forestières de la province de Québec sont à peu près inépuisables, de même que les moyens d'exploitation y sont faciles. Le pays doit même une bonne partie de son développement et de sa prospérité à l'industrie du bois. Il n'y a pas longtemps encore, l'on estimait la valeur annuelle des produits forestiers à 120 millions de piastres.

Au reste, le Canada expédie son bois aux quatre coins de l'univers. Il alimente particulièrement l'Angleterre et les États-Unis. Dans une seule année, les Américains ont acheté sur les marchés canadiens pour plus de 23 millions de piastres de bois, et les demandes ont doublé depuis le début de la guerre.

Cette industrie, dont la prospérité n'a fait que s'accroître, fait vivre des milliers de personnes dans la province.

Nous nous demandons pourquoi le colon ne serait pas un des premiers à bénéficier du bois qui reste sur son lot ? De nombreuses industries, si elles étaient établies dans les centres de colonisation, pourraient utiliser au bénéfice des colons, les différentes espèces d'essences forestières de petites dimensions qui restent sur leurs lots. Ce serait assurer un rapide développement à la colonisation que l'établissement de semblables exploitations forestières de deuxième ordre.

Dans ce but, M. L.-E. Carufel, agent d'immigration à Montréal, a publié une intéressante brochure sur la mise en valeur du domaine forestier du colon. Il a démontré que pour les fins de commerce toujours croissant, une infinité d'articles de première utilité devraient avoir leurs ateliers de confection de préférence, dans les centres en voie de défrichement. Les petites et les grandes industries prendraient de l'essor en se rapprochant de la matière première. Figurent dans les petites industries, celles du cerclage, de la fabrication des cercles dont on fait les boîtes à fromage, les mesures de capacité, etc., et ce qui a trait à la boisellerie; enfin, les jouets d'enfants et les fourches utilisées dans les campagnes pour les travaux de la fenaison et de la moisson.

Les bois requis pour ces divers usages abondent dans nos forêts et les colons pourraient le fournir tout en défrichant et en cultivant !

Il devrait en être ainsi pour la plupart des grandes industries et des grands emplois du bois. Le commerce et le consommateur auraient beaucoup à y gagner, quand même on ne ferait que le débit des bois pour être façonnés ensuite sur la place d'écoulement, l'avantage qu'en retirerait la mise en valeur agricole de nos régions de colonisation, serait considérable.

Dans les grandes industries figurent les débits du bois de wagons, de madriers, de planches, etc., pour usages divers ; celui des bois de cintrage, de carrosserie, de bateaux, de charpente, de menuiserie, d'ébénisterie, de portes et fenêtres, de montures, de parquets et de meubles, de charronnage, moyeux, jantes et rais. On peut aussi ajouter les bois de tournerie, de sculpture, de caisserie et de pavages.

Il ne faut pas oublier que la très grande partie des articles ci-dessus se fabriquent dans les villes, au milieu des grands centres de population où la main-d'œuvre est chère et le coût de la vie exorbitant, tandis que ces industries du bois pourraient s'exercer à si bon marché dans nos forêts pour l'avancement des centres nouveaux et l'encouragement de l'agriculture. Quand même ne ferions-nous qu'amener les producteurs à faire le débit de leurs bois en forêt, nous aurions partiellement atteint le but que nous nous sommes proposé et nous pourrions alors entretenir l'espoir d'enrayer par ce moyen l'exode des campagnes vers les villes dans le plus grand intérêt du bien-être général et du développement de la richesse nationale.

Depuis le commencement de la guerre des milliers d'objets fabriqués en Allemagne ont cessé d'être importés au Canada. Les industriels canadiens ont-ils suffisamment profité de cet avantage ? Nous ne le croyons pas ; car le Japon a commencé une exportation très considérable au Canada de tous les mêmes objets fabriqués autrefois par cette nation pleine d'initiatives.

Outre le bois marchand dont le colon peut tirer bénéfice dans les industries manufacturières, il peut encore faire chaque année une bonne récolte de bois de chauffage.

Toutefois, le colon devra toujours exploiter sa réserve de bois avec intelligence et avec discernement.

En prenant possession de son lot, dit M. Carufel, dans sa brochure des " Industries indispensables," le colon pourra débiter par la coupe des essences devenues caduques, puis celle des brins trop serrés, afin de donner de l'essor aux autres ; assainir le sol s'il y a lieu ; clôturer son domaine pour le protéger contre les animaux nuisibles, enfin, lui donner les soins que requiert la sylviculture. Il devra finir, et ce n'est pas le moins important, pour se guider dans son exploitation, par déterminer la valeur commerciale sur pied de tout le bois qui recouvre ses terrains.

C'est alors qu'il établira la quantité à couper, chaque année, pour réaliser un revenu, sans compromettre l'existence de ses massifs. Les jeunes bois ne devront être coupés qu'avec beaucoup de discrétion et en nombre beaucoup moindre que les bois adultes. Les bois de feu ne devront être puisés que dans les bois avariés, les troncs et les rameaux non utilisables dans l'industrie. Chaque brin à l'état de vie doit être l'objet de sa sollicitude et de sa protection, les sous-bois et les plantes parasites de nature à nuire à son développement, devront être écartés ou détruits.

Dans ces conditions, le colon aura toujours du bois pour le marché, et, tout en y trouvant son profit, il contribuera à fournir la matière à foule d'industries, puis à alimenter la scierie dont la présence est indispensable aux groupements dans les régions de colonisation. Pour le petit capitaliste, il sera une garantie de succès en mettant celui-ci à l'abri des ambitions du grand concessionnaire de limites à bois. Dans un temps assez rapproché serait ainsi résolu le problème des relations désirables entre le marchand de bois et le colon.

Immenses ressources hydrauliques.

Il est admis qu'il n'y a pas de pays au monde où la nature se soit montrée aussi généreuse, aussi prodigue de forces agissantes ou de ressources hydrauliques que dans cette province. Aussi, conçoit-on facilement que les capitalistes européens et américains aient jeté les yeux sur ce pays et qu'ils aient investi d'énormes capitaux dans toutes les industries susceptibles d'être développées par nos puissantes cascades.

C'est à l'utilisation de ses forces hydrauliques que la province de Québec a dû de voir s'élever sur tous les points de son territoire de grandes fabriques de pâtes à bois, des fabriques de carbure de calcium, etc., et que de nouvelles villes ont surgi comme par enchantement.

Il y a vingt ans à peine, des endroits comme **Grand'Mère**, **Shawinigan**, **La Tuque**, près des Trois-Rivières, n'étaient encore que d'épaisses forêts où nul n'avait songé à pénétrer. Ce sont aujourd'hui — grâce à la mise en valeur des pouvoirs hydrauliques — des centres populeux et de florissantes petites villes industrielles. Grand'Mère a déjà une population de 6,500 âmes, Shawinigan, 5,300 âmes, et La Tuque, 3,500 âmes. D'autres villes, comme Chicoutimi et Jonquière ont vu leur population se doubler, se tripler même par l'établissement de moulins à pulpe.

Et l'on ne parle pas ici des incomparables forces hydrauliques fournies par les affluents du Saint-Laurent, comme le Saguenay, la rivière Ottawa et les puissants cours d'eau de la Côte Nord et du Labrador.

Organisation paroissiale et municipale.

Disons d'abord que la région du Nord-Ouest de Montréal, ou région Labelle, est divisée en 40 cantons. D'après l' "Annuaire Statistique" de 1915, et le rapport de l'Instruction publique de la même année, le comté de Labelle comprend 47 municipalités civiles et 69 municipalités scolaires.

Au point de vue religieux, la Région de Labelle compte une quarantaine de paroisses ou missions comprises dans les diocèses de Mont-Laurier et d'Ottawa.

Pour bien connaître cette riche contrée il faut étudier chaque groupement ou centre. Plusieurs sont de fondation assez ancienne; d'autres ont été ouverts à la colonisation en ces dernières années. Mais on peut dire d'une manière générale que toutes ces paroisses sont susceptibles de développement par l'établissement de nouvelles industries ou par le défrichement de nouvelles terres.

Les colons devront d'abord se diriger vers les nouvelles paroisses. On verra au chapitre des cantons où se trouvent des lots non vendus appartenant encore à la Couronne.

LES PAROISSES.

CŒUR-TRES-PUR-DE-MARIE. — (Bureau de poste "Plaisance"), diocèse d'Ottawa. C'est un détachement de la paroisse de Papineauville. L'érection canonique a été faite le 23 mars 1900. L'érection civile fut proclamée le 31 octobre de la même année. La paroisse qui comprend une partie de la Seigneurie de la Petite-Nation et du canton Lochaber est située sur le chemin de fer du Pacifique Canadien.

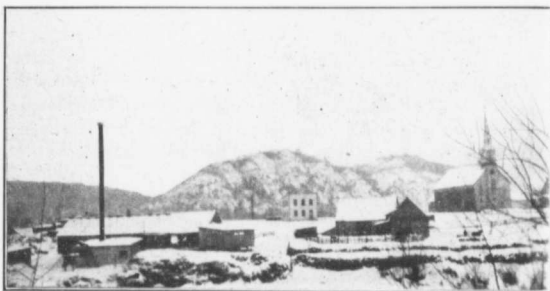
On trouve une population de 700 âmes avec une valeur de biens-fonds imposables de \$152,000, une église, trois écoles, trois fromageries, un moulin à scies, de bons magasins, etc. On demande l'établissement d'une manufacture de meubles. La plombagine et le mica sont très répandus dans la région et en assez grande abondance. Un pouvoir hydraulique d'une importance majeure se trouve sur la rivière Petite-Nation. L'industrie laitière et le commerce du bois sont les principales sources de revenus des habitants.

FERME-ROUGE. — Cette localité est située dans le canton Bouthillier, sur les bords de la rivière La Lièvre. Elle fait partie de la paroisse de Saint-Gérard-de-Kiamika dont elle est distante de 2 milles. La station du chemin de fer la plus rapprochée est Mont-Laurier, à 12 milles de distance.

Ce groupe composé d'une trentaine de familles est susceptible de développement; il offre de grands avantages à l'agriculture et aux industries.

LA CONCEPTION. — Diocèse de Mont-Laurier. La paroisse est comprise dans le canton Clyde, et située à cinq milles de la gare "La Conception," sur le chemin de fer du Canadien Pacifique et sur les bords de la rivière Rouge.

Cette paroisse a été fondée vers 1879. Le prêtre y réside depuis 1888. La population est de 550 âmes avec une valeur de biens-fonds imposables estimée à \$67,400. Plusieurs fermes en partie défrichées sont disponibles. Le sol est en général argileux et de bonne qualité, et très propre à la culture. On y trouve le cèdre, l'érable, la pruche, l'épinette rouge et le merisier, etc.



Partie du village de La Conception.

Plusieurs lacs poissonneux rendent cette contrée précieuse aux touristes qui s'y établissent en été. On signale en certains endroits des mines de graphite.

La paroisse possède une église, trois écoles fréquentées par 110 enfants, deux moulins à scies, une fromagerie, deux magasins, etc.

Des industries nouvelles pour l'utilisation du bois auraient grandes chances de réussir.

LA NATIVITE. — (Bureau de poste "Labelle"), diocèse de Mont-Laurier. Cette paroisse, comprise dans le canton Joly, est située sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. Celui-ci traverse tout le canton en longeant la rivière Rouge. L'église est à un quart de mille du chemin de fer.

La paroisse de Labelle a été érigée canoniquement le 27 novembre 1901, mais le curé y réside depuis 1887. L'érection civile eut lieu le 26 mars 1902 par le Statut 2, Ed. VII, chap. 9. La population est de 1,585 âmes. La valeur de la propriété imposable est de \$172,644.

Toutes les terres propres à la culture sont à peu près prises. Il y a cependant quelques fermes à vendre. C'est un pays de chasse et de pêche et un endroit recherché par les touristes.

On trouve un bon pouvoir hydraulique sur la rivière Rouge, dans le village même.

La paroisse possède une église, un couvent des Sœurs de Sainte-Croix, trois écoles, des hommes de profession, un avocat, quelques bons magasins, quatre moulins à scies, un forgeron, une boulangerie, etc.

On demande un ferblantier, l'établissement de nouvelles industries, etc.

L'ANGE-GARDIEN. — (Bureau de poste "Angers"), diocèse d'Ottawa. Cette paroisse, déjà ancienne, est située dans les cantons Buckingham et Templeton Est, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. Elle a été érigée canoniquement le 6 octobre 1861. Le village a été érigé en municipalité distincte le 27 octobre 1875, sous le nom d'Angers.

La paroisse possède une population de 976 âmes avec une valeur de biens-fonds imposables de \$86,850. Le nombre d'acres de terre en valeur est de 15,207. On y trouve une église construite en 1909, un couvent des Sœurs du Sacré-Cœur, cinq écoles fréquentées par 240 enfants, un moulin à scie, trois fromageries, une beurrerie et trois bons magasins, etc.

L'industrie laitière et l'agriculture sont très prospères. Quelques fermes sont à vendre. On demande l'établissement de nouvelles industries.

L'ANNONCIATION. — Dans le comté de Labelle. Diocèse de Mont-Laurier. La paroisse est située dans le canton Marchand et sur le chemin de fer du Canadien Pacifique.

La paroisse a été organisée par les Chanoines Réguliers vers 1891 ; l'érection canonique fut faite le 16 janvier 1903 et l'érection civile fut proclamée le 25 avril de la même année par le Statut 3 Ed. VII, ch. 110.

La population est d'environ 1,375 âmes. La valeur de la propriété imposable est estimée à \$200,090.

Il y a environ 2,500 acres de terre en culture. Une cinquantaine de lots sont disponibles. C'est une région avantageuse pour la culture. Le bois est d'une belle venue; on y trouve l'érable, le merisier, le hêtre, le frêne, la pruche, etc.

La paroisse possède une église, un couvent, six écoles, un médecin, quelques marchands, des moulins à scies, des hommes de différents métiers, etc. C'est un centre d'une bonne importance. L'agriculture, l'industrie et le commerce ont là un vaste champ d'exploitation.

LA PRESENTATION. — (Bureau de poste "Brébœuf"), diocèse de Mont-Laurier. Cette jolie localité, longtemps désignée sous le nom de Chute aux Bluets est comprise pour une partie dans le canton Amherst, où se trouve le village, et une autre partie située dans les cantons Clyde et de Salaberry. La rivière Rouge traverse la paroisse. Le village est à 7 milles de Saint-Jovite, situé sur le chemin de fer du Canadien Pacifique.

La municipalité de Brébœuf a été érigée civilement le 4 juin 1910. On y trouve une population de 400 âmes avec une valeur de biens-fonds imposables de \$40,000, une église, deux écoles, un moulin à scie, deux magasins, deux fromageries. On exploite en ce moment une mine de graphite dans le village même.

On compte une cinquantaine de lots en valeur. Le terrain du canton Amherst est fertile, mais un peu rocheux. Les cours d'eau et les lacs poissonneux sont nombreux. Un pouvoir hydraulique, situé sur la rivière Rouge à trois arpents de l'église, pourrait être utilisé par une manufacture. On demande l'établissement de nouvelles industries.

L'ASCENSION. — Comté de Labelle. Diocèse de Mont-Laurier. La paroisse de l'Ascension est comprise dans les cantons Lynch et Mousseau; elle est située sur les bords de la rivière Rouge, à 12 milles de l'Annonciation, la gare la plus rapprochée du chemin de fer du Canadien Pacifique.

L'Ascension a été érigée canoniquement le 30 juin 1904, et civilement le 14 juin 1913. La population est de 600 âmes avec une valeur de biens-fonds imposables estimée à \$75,000.

Un grand nombre de lots non vendus appartiennent encore à la Couronne. On trouve plusieurs bons pouvoirs hydrauliques sur les rivières Rouge, Lanthier, et Verte.

La paroisse possède une jolie église, quatre écoles, une fromagerie, une beurrerie, deux moulins à scie, des hommes de métiers, quelques magasins. On demande des colons, un médecin et un notaire, etc.

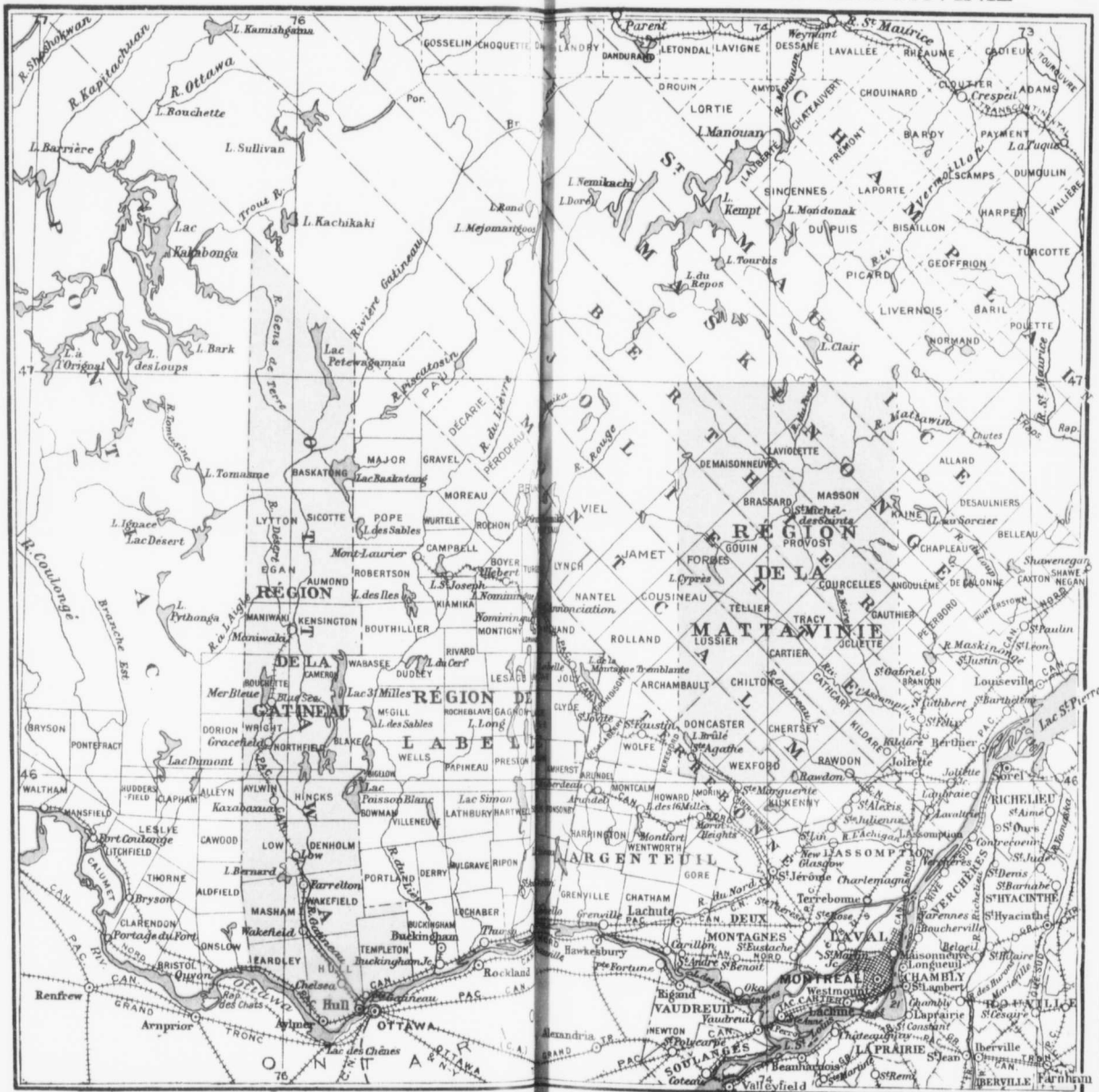
NOTRE-DAME-DU-BON-SECOURS. — (Bureau de poste "Montebello"), diocèse d'Ottawa. Cette florissante paroisse est située dans le canton Petite-Nation, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique qui longe la rivière Ottawa. Cette localité est de date assez ancienne, puisqu'elle a un curé résidant depuis 1854.

La population est de 2,800 âmes, dont 400 protestants. La valeur de la propriété imposable est de \$179,200. Il y a actuellement 10,500 acres de terre en culture.

Deux moulins à scie et une fabrique d'alcool méthylique sont établis et fonctionnent activement. Un fort pouvoir hydraulique sur la rivière au Saumon et trois autres de moindre importance sur le ruisseau Sam pourraient être utilisés avec avantage pour des industries locales.

La paroisse possède une église construite en 1894, un pensionnat et une académie de filles des Sœurs Grises de la Croix, un collège des Frères, six écoles, plusieurs bons magasins, des hommes de profession et de métiers. On demande l'établissement de nouvelles industries.

RÉGIONS DE LA GATINEAU, DE LABELLE ET DE LA MATTAVINIE



N
Lau
pris
vill
de l
la r
de
pon
deu
A
et l
L
apô
Cet



don
Dev
nuat
Aun
prin
M
vale
la lu
deu
fond
port
port

NC
" Mo
rapp
Paci
Har
trou

NOTRE-DAME-DE-FOURVIERES.—(Bureau de poste "Mont-Laurier"), diocèse de Mont-Laurier. La paroisse qui est comprise dans les cantons Robertson et Campbell comprend deux villages importants séparés par la rivière de La Lièvre. Celui de Rapide de l'Original est sur la rive ouest, et Mont-Laurier sur la rive opposée. Les deux villages ont été érigés en municipalité de ville le 25 mai 1915, sous le nom de Mont-Laurier. Un beau pont construit par le Département de la Colonisation relie ces deux centres d'affaires.

Mont-Laurier est aujourd'hui le siège de l'évêché de ce nom et le chef-lieu du district judiciaire de Montcalm.

Le diocèse de Mont-Laurier couvre le territoire que le grand apôtre de la Colonisation, Mgr Labelle, appelait son royaume. Cette vaste région est reliée à Montréal par un embranchement



Rapide de l'Original à Mont-Laurier.

dont Mont-Laurier est le terminus. Du côté ouest, le chemin Devlin qui part de Rapide de l'Original et qui se trouve la continuation du chemin Gouin, traverse les cantons Robertson et Aumond et met la ville épiscopale en communication avec les principaux établissements situés sur la rivière Gatineau.

Mont-Laurier possède une population de 1,800 âmes, avec une valeur de biens-fonds imposables estimée à \$268,775, un aqueduc, la lumière électrique, un couvent, huit écoles, trois fromageries, deux manufactures de portes et de châssis, deux beurreries, une fonderie, une tannerie, plusieurs moulins à scie d'une bonne importance, etc. Cette ville deviendra avant longtemps d'une importance considérable par son commerce et ses industries.

NOTRE-DAME-DE-LA-CONSOLATION. — (Bureau de poste "Montpellier"), diocèse d'Ottawa. Le nom de la gare la plus rapprochée est Papineauville, située à 23 milles, sur le Canadien Pacifique. La paroisse est comprise dans les cantons Ripon, Hartwell, Mulgrave et Lathbury, à l'encoignure desquels elle se trouve.

Cette paroisse a été fondée en 1902. Un curé y réside depuis son érection civile qui a eu lieu en 1907.

La population est de 375 âmes. La valeur de la propriété imposable est de \$8,500.

Cette jeune paroisse possède une église, trois écoles, trois magasins, deux moulins à scie et à farine, une fromagerie, etc. On trouve deux ou trois pouvoirs hydrauliques. C'est une région de chasse et de pêche.

Il y a une centaine de terres en valeur. Le sol, en général, est propre à l'agriculture. On peut encore y acheter plusieurs bons lots.

On demande un médecin et des colons agriculteurs.

NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE. — (Bureau de poste "Val-des-Bois"), diocèse d'Ottawa. Cette paroisse comprend tout le canton Bowman et une partie du canton Villeneuve. Elle est agréablement située sur les bords de la rivière La Lièvre, à 35 milles de Buckingham, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique.

La paroisse a été érigée canoniquement le 12 février 1908, et civilement le 2 juillet de la même année.

La paroisse possède une population de 855 âmes avec une valeur de biens imposables estimée à \$68,409. On y trouve une église, trois écoles, etc., magasins, moulins à scie, beurrerie, fromagerie, etc.

On demande l'établissement de nouvelles industries.

NOTRE-DAME-DE-LUMIERE. (Bureau de poste "Blanche"). C'est une nouvelle mission desservie par Saint-Malachie-de-Mayo. Le nom du Bureau de poste est celui d'un lac situé non loin. La mission qui est comprise dans le sud du canton Mulgrave possède une population de 225 âmes.

Plusieurs colons pourraient s'y établir avec avantage.

NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX. — Diocèse d'Ottawa. La paroisse est située dans la Seigneurie de la Petite-Nation, à douze milles de Montebello, la gare la plus rapprochée du Canadien Pacifique.

La paroisse a été érigée canoniquement le 14 janvier 1902 et civilement le 3 octobre 1902.

Il y a 150 terres en culture. Une trentaine de lots ayant un commencement de défrichement sont en disponibilité. On peut encore se procurer une quarantaine de bons lots non défrichés. Le nombre d'acres de terre évalués est de 24,730.

La population actuelle est de 864 âmes. La valeur de la propriété imposable est de \$44,115.

On trouve trois pouvoirs hydrauliques, le premier sur la rivière Rouge, le deuxième sur le ruisseau Suffolk et le troisième sur le ruisseau Sam. Tous les trois sont exploités pour le sciage du bois. D'autres industries pourraient s'y établir.

La paroisse possède une église construite en 1902, cinq écoles, une fromagerie, deux magasins, quatre moulins à scie, etc.

Les journaliers trouvent de l'ouvrage à l'année dans les chantiers.

NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE. — Diocèse d'Ottawa. La paroisse est située dans la partie Est du canton Portland ; elle forme la municipalité appelée Portland Est, et se trouve à 21 milles de la gare de Buckingham, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. Elle est traversée dans toute sa largeur par la rivière la Lièvre qui est navigable à plusieurs endroits.

La paroisse a été érigée canoniquement le 27 septembre 1905 et civilement le 21 juin 1907. La paroisse est surtout agricole.

La population est de 565 âmes. La valeur de la propriété imposable est de \$89,135.

On estime à 21,204 le nombre d'acres de terre en valeur. Une vingtaine de lots sont disponibles. Le terrain est de première classe.

Un moulin à scie et un moulin à farine y sont établis et fonctionnent bien. Un bon pouvoir hydraulique se trouve à 6 milles du village, sur la Lièvre. Une écluse y a été construite.

La paroisse possède une église, huit écoles, quelques magasins, deux fromageries, etc.

On demande de nouvelles industries, un médecin, et des agriculteurs.

NOTRE-DAME-DES-ANGES. — (Bureau de poste "Lac Windigo"). Cette jolie localité est comprise dans le canton Amherst. Elle est établie à huit milles de Brébeuf dans un endroit charmant. Le site est beau et l'air bien salubre ; les lacs l'environnent et en font un endroit très attrayant. La mission de Notre-Dame-des-Anges du Lac Windigo est à huit milles d'Huberdeau, sur le chemin de fer du Canadien Nord.

Elle a été fondée en 1894, et se trouve encore desservie par la paroisse de Brébeuf.

La population actuelle est de 125 âmes. Il y a 400 acres en culture. On estime qu'une cinquantaine de lots sont disponibles ; ces lots sont bien boisés. On y trouve surtout le bois franc. Le sol est fertile. Les pouvoirs hydrauliques de la décharge du Lac Maskinongé pourraient être utilisés pour l'industrie.

La mission possède une chapelle, une école, un moulin à scie et à moulanges, deux magasins, etc. On demande l'établissement d'une fromagerie et un forgeron. Plusieurs familles de cultivateurs peuvent s'y établir avantageusement.

NOTRE-DAME-DU-DIVIN-PASTEUR. — (Bureau de poste "La Macaza"). Diocèse de Mont-Laurier. Cette mission est située dans le canton Marchand. Le chemin de fer du Canadien Pacifique coupe un coin de son territoire. La station est à 2½ milles du village.

Elle a été fondée en 1903, mais il s'y trouvait des colons dès 1885. Elle est desservie par la paroisse de Nominingue.

La population actuelle est de 250 âmes. On compte une trentaine de familles sur les bords du Lac Macaza.

Il y a 1,100 acres de terre en culture. Il reste une trentaine de lots non vendus. Les terres qui longent le chemin de fer sont excellentes pour l'agriculture. On y trouve en abondance l'érable, le merisier, le hêtre, le frêne, la pruche, etc. La mission possède une chapelle, une école, un bon magasin, etc.

On demande des colons; les terres ne manquent pas. La région est très propice à l'élevage des animaux. L'industrie laitière deviendra florissante dès que les colons seront assez nombreux pour y établir des fromageries. C'est une paroisse d'avenir.

NOTRE-DAME-DES-NEIGES.—(Bureau de poste "Masson"). Diocèse d'Ottawa. Le nom de la gare est "Buckingham Junction". La paroisse de Notre-Dame-des-Neiges est comprise dans le canton Buckingham. Elle est située au confluent des rivières Ottawa et La Lièvre, et à la jonction du chemin de fer du Canadien Pacifique avec l'embranchement de ce même chemin qui remonte la Lièvre jusqu'à Buckingham.

La paroisse a été érigée canoniquement le 25 décembre 1900. Elle possède une population de 1,030 âmes. On y trouve un couvent, deux écoles, quelques bons magasins, des hommes de profession et de métier, un moulin à farine, une manufacture d'engrais chimiques, des usines pour l'exploitation du mica, employant une cinquantaine de jeunes filles.

On y trouve quelques fermes à vendre. Le sol est propre à l'agriculture. La valeur de la propriété imposable est de \$123,155. Il y a 2,400 acres de terre évalués.

Entre Buckingham et Masson, sur la Lièvre, se trouvent les plus beaux pouvoirs hydrauliques de la province. Il pourrait s'y établir diverses industries. Les voies de communication sont nombreuses et faciles.

NOTRE-DAME-DU-LAUS. — Diocèse de Mont-Laurier. Cette paroisse est comprise dans le canton Wells. Elle est située à 52 milles de Buckingham, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. Un curé y réside depuis 1873.

Cette paroisse compte plus de 150 familles, une église, une école, des magasins et plusieurs industries locales. La valeur des biens imposables est estimée à plus de \$100,000.

Il y a de la place pour un bon nombre de familles nouvelles.

NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL. — (Bureau de poste "Duhamel"). Diocèse de Mont-Laurier. Cette mission, desservie par le curé de Montpellier, a été fondée en 1888. Elle se trouve située dans le canton Preston, à 36 milles de Papineauville, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique.

On y trouve une population de 200 âmes, une bonne école, quelques industries locales. Plusieurs familles de colons pourraient s'y établir.

NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN. — Comté de Labelle. Diocèse d'Ottawa. Située à 26 milles de Mont-Laurier, en descendant la rivière La Lièvre, Notre-Dame-de-Pontmain comprend une partie de chacun des cantons Wabasse, Dudley et Bouthilier. Elle est à 20 milles de Notre-Dame-du-Laus.

La paroisse a été fondée en 1907. La population est de 350 âmes. La valeur de la propriété imposable est de \$54,000.

On compte environ 25 lots en culture. Le canton Dudley surtout, contient de la bonne terre arable; et renferme encore 205 lots non vendus. Sur une trentaine de ces lots on trouve le frêne et l'orme en bonne quantité; ils sont à proximité du lac du Cerf, l'un des plus beaux du comté de Labelle. Quelques fermes sont à vendre.

Cette paroisse possède une église, deux écoles, un moulin à scies, trois magasins, des hommes de différents métiers.

On demande des colons agriculteurs.

NOTRE - DAME - DU - SAINT - SACREMENT. — (Bureau de poste "Ferme-Neuve"). Diocèse de Mont-Laurier. Cette belle et



Le village de Ferme-Neuve.

florissante paroisse est située à 12 milles de Mont-Laurier, terminus actuel du Pacifique Canadien. Le chemin Gouin qui traverse le comté de l'est à l'ouest relie Ferme-Neuve à Nominungue, après avoir traversé une des plus belles régions de colonisation de la province. La rivière la Lièvre sépare la paroisse en deux parties. Un pont superbe de 400 pieds, construit récemment par le gouvernement de Québec, unit les deux rives, en face du village qui se trouve bâti dans l'angle Est du canton Pope.

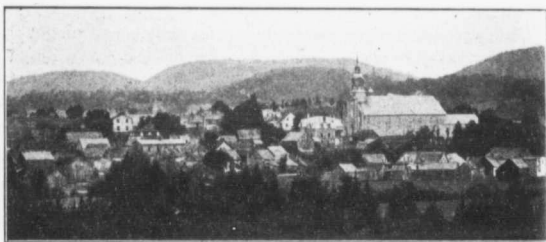
Ferme-Neuve a été érigée canoniquement le 14 décembre 1904 et civilement le 17 janvier 1916. La paroisse comprend une partie des cantons Pope, Gravel, Moreau et Wurtele. C'est dire qu'il y a de la colonisation à faire dans cette jolie localité. Le sol, généralement argileux, est uni et parfois sablonneux, par

conséquent, facile à égoutter et à cultiver ; sa fertilité est étonnante. C'est aussi une région de chasse et de pêche où les touristes viennent en grand nombre chaque année.

On compte 16 lacs dans les limites de la paroisse et plusieurs rivières donnant naissance à des pouvoirs hydrauliques d'une bonne importance.

La paroisse possède une population de 1,726 âmes avec une valeur de biens-fonds imposables de \$163,835. On y trouve six moulins à scie, deux moulins à farine, quatre fromageries, une tannerie, cinq magasins, une manufacture de portes et de châssis, cinq écoles fréquentées par 250 enfants, un médecin, un cercle agricole, un bureau de télégraphe et le téléphone, une banque, etc.

A cause de son site, Ferme-Neuve offre des avantages sérieux aux colons et aux industriels.



Le village de Saint-André-Avellin.

SAINT-ANDRÉ-AVELLIN. — Diocèse d'Ottawa. La paroisse de Saint-André date de 1872. C'est un détachement de la paroisse de Montebello ; son territoire est compris dans le canton de Petite-Nation. Le village est à huit milles de Papineauville, situé sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. C'est un centre d'une grande activité.

On y trouve une population de 3,300 âmes avec une valeur de biens-fonds imposables estimée à plus de \$330,545.

La paroisse possède six bons magasins, une manufacture de tuyaux en ciment, deux moulins à scie, un moulin à farine, et un à carder, six fromageries, une beurrerie, et huit écoles, un couvent, une école modèle, etc., des hommes de profession et de métiers.

Plusieurs industries nouvelles pourraient s'y établir avec succès.

SAINTE-ANGÉLIQUE. — (Bureau de poste "Papineauville"). Cette jolie localité est agréablement située sur le chemin de fer du Canadien Pacifique qui, à cet endroit, longe la rivière Ottawa. Papineauville est le chef-lieu du comté de Labelle.

La paroisse a été détachée de Montebello par un décret canonique du 15 février 1853, et proclamée civilement le 19 août 1859. Son territoire comprend une partie de la seigneurie de Petite-Nation.

On y trouve une population de 2,000 âmes, dont 400 protestants, avec une valeur de biens imposables estimée à \$509,350, six écoles, un couvent, un collège de Frères, six magasins, une fonderie, une manufacture de portes et de châssis, trois moulins à scie, un moulin à farine, trois fromageries, une imprimerie, etc., des hommes de profession et de métiers.

Vu son site incomparable, Papineauville offre les plus grands avantages aux industriels, etc.



La Région Labelle, paradis des chasseurs.

SAINT-AIME. — (Bureau de poste "Lac-des-Iles"). Diocèse de Mont-Laurier. La paroisse est comprise dans les cantons Bouthilier et Robertson. Elle est à 11 milles de Mont-Laurier, la gare la plus rapprochée du Canadien Pacifique. La paroisse est située sur les bords du Lac des Iles, et le village est agréablement bâti au sud du Lac, sur les rangs 5 et 6. Elle a été fondée en 1906.

La population est d'environ 350 âmes. Il y a environ 1,500 acres de terre en culture. Il reste encore plusieurs lots disponibles dans le canton Robertson. Le sol est de bonne qualité. On trouve un pouvoir hydraulique assez important à la décharge du lac.

La paroisse possède une chapelle construite en 1906 et deux écoles, un moulin à scie, deux magasins.

On demande un forgeron et des colons agriculteurs. Il y a de la place pour plusieurs familles. C'est un endroit magnifique pour la chasse et la pêche et comme place d'été. Les touristes y affluent chaque année en grand nombre. On y trouve de bonnes maisons de pension, etc. On demande l'établissement d'une fromagerie et d'une beurrerie, etc.

SAINT-CASIMIR. — (Bureau de poste "Ripon"). Diocèse d'Ottawa. Cette florissante paroisse a été érigée canoniquement le 28 juin 1880 et civilement le 15 février 1881. Elle comprend une partie du canton Ripon. Elle est située à 15 milles de Papi-neauville, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique.

La paroisse possède une population de 1,515 âmes avec une valeur de biens-fonds imposables estimée à \$116,140. On y trouve six magasins, six moulins à scie et deux à farine, quatre fromageries, une beurrerie, quatre écoles, etc., des hommes de professions et de métiers.



Le lac des Journalistes à Ferme-Neuve.

Plusieurs industries nouvelles pourraient s'y établir. Dans les limites de la paroisse se trouvent des mines de plombagine, de mica, d'amiante, et des pouvoirs hydrauliques, en assez grand nombre, etc. D'autre part, le bois se trouve en abondance. Des industriels pourraient établir des manufactures de portes et de châssis, de meubles, etc.

Le sol est propre à l'agriculture. La culture maraîchère réussit bien. Une manufacture de conserves de tomates ferait merveille dans cette localité.

SAINT-CHARLES-DE-DEVLIN. — (Bureau de poste "Devlin"). Cette mission a été fondée en 1911 par Mgr Brunet. Elle est située sur le chemin Devlin à une douzaine de milles de Mont-Laurier. La future paroisse comprendra le nord du canton Robertson et une partie du canton Pope traversé par le chemin Devlin.

C'est un endroit de colonisation très propice. Le territoire assigné à la paroisse est très favorable aux fins agricoles, il est boisé et abondamment arrosé par plusieurs lacs et rivières. Cette

entreprise de colonisation devrait avoir beaucoup de succès. Trente-sept lots sont déjà pris et en majorité occupés par des colons du diocèse de Mont-Laurier. On demande des colons agriculteurs.

SAINT-EMILE-DE-SUFFOLK. — Diocèse d'Ottawa. Cette paroisse est comprise dans le canton de Suffolk. Elle est située à 30 milles de Papineauville, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. En hiver, la distance de Saint-Émile à Montebello est de 23 milles.

La paroisse a été fondée en 1889. La population actuelle est de 830 âmes, dont 150 protestants environ. La valeur de la propriété imposable est de \$38,675.

Bon nombre de colons pourraient s'établir dans les cantons Suffolk et Addington. La terre est bonne, bien que rocheuse. Cette région, située dans les Laurentides, jouit d'un climat très salubre.

La paroisse possède une église, cinq écoles, huit magasins, deux moulins à scie et à farine, trois fromageries, deux forgerons, etc.

Le prolongement de la voie ferrée du Canadien Nord aiderait grandement au développement de cette région. On demande des agriculteurs.

SAINT-FELIX-DE-VALOIS. — (Bureau de poste "Chénéville"). Diocèse d'Ottawa. La paroisse est comprise dans le canton Hartwell. Elle est située à 22 milles de Papineauville, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique.

La fondation de la paroisse de Saint-Félix date de 1880. La population est de 1,860 âmes. La valeur de la propriété imposable est de \$240,000. Les cadres de cette paroisse sont presque remplis. Environ 280 terres sont en valeur ; plusieurs fermes sont à vendre. Le sol est assez fertile. Plusieurs bons pouvoirs hydrauliques se trouvent dans la paroisse et pourraient être utilisés par des industriels.

La paroisse compte une église, huit écoles, un couvent, huit magasins, trois moulins à scie et un à moulanges, deux fromageries, etc.

On demande un notaire, un médecin et l'établissement de nouvelles industries.

SAINT-FRANÇOIS-REGIS. — (Bureau de poste "Lac-des-Ecorces"). Diocèse de Mont-Laurier. La paroisse est située dans le canton Campbell, à huit milles de Mont-Laurier, et à six milles de Routhier, la gare la plus rapprochée du chemin de fer du Canadien Pacifique. La rivière Kiamika traverse la paroisse dans toute sa longueur, et pour les besoins de la population, le gouvernement y a bâti deux ponts de grande valeur.

La paroisse a été fondée en 1898. La population actuelle est de 725 âmes.

Il y a une centaine de fermes en culture. Il reste 182 lots non vendus dans le canton Campbell. De chaque côté de la rivière Kiamika, s'étend une zone de terrain rocheux et plat. Le bois y est mêlé. On remarque surtout le merisier, l'érable et l'épénette. On y trouve deux pouvoirs hydrauliques, l'un sur la rivière Kiamika et l'autre à la décharge du Lac Gauvin.

La paroisse possède une église, deux écoles, six moulins à scie et quelques marchands, un cercle agricole, une fromagerie.

Une riche carrière de granite rouge est en exploitation et promet beaucoup. Le chemin de fer du Canadien Pacifique traverse la paroisse dans toute sa longueur et côtoie plusieurs beaux lacs poissonneux, en particulier le Lac Gauvin et le Lac des Ecorces. Les Rév. Pères Jésuites y ont une résidence d'été.

On demande un médecin et des colons courageux. L'élevage des animaux pourrait s'y faire d'une manière très payante.



Le Rapide des Chiens, sur la Lièvre, près de Ferme-Neuve.

SAINT-HUGUES-DE-HEBERT. — (Bureau de poste "Chemin Gouin"). Cette mission qui comprend le canton Boyer est une desserte de Nomingue. Elle est située sur le chemin Gouin. Le village est situé à un demi mille de la station Hébert, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique.

La population de cette mission est de 420 âmes. On y trouve une chapelle avec prêtre résidant, une école, trois magasins, des hommes de métiers, des moulins à scies, etc.

Dans la circonscription de la mission se trouvent deux autres groupes en voie de développement: "Terre Haute" où il y a un bureau de poste, 130 âmes, etc., et "Marion Station" du nom du bureau de poste et de l'arrêt du chemin de fer où on trouve 225 âmes, une chapelle, etc. Trois carrières de granit sont en opération à Marion.

Le sol en général est rocheux, mais on y trouve des terres propres à la culture. La population de ces trois postes échelonnés sur la ligne du Pacifique, à 3 milles l'un de l'autre donne une po-

population de 800 âmes pour le canton Boyer. Un certain nombre de lots appartenant à la Couronne ne sont pas vendus.

SAINT-IGNACE-DE-NOMINGUE. — (Bureau de poste Nomingue). Diocèse de Mont-Laurier. La paroisse de Nomingue est située dans le canton Loranger, sur les bords des deux Lacs Nomingue. Le chemin de fer du Canadien Pacifique qui relie Mont-Laurier à Montréal, passe au village même de Nomingue. C'est le site le plus pittoresque du Nord canadien ; il y a à cette localité des centaines de touristes en été.

La paroisse de Nomingue a été érigée canoniquement le 23 avril 1905 et civilement le 14 mars 1907. Les Jésuites furent les premiers missionnaires de cette belle contrée. Les Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception les ont remplacés en 1891. Ces derniers ont largement contribué au développement de toute la région. En 1912, ils ont fondé un collège classique qui compte près de 200 élèves. Les RR. PP. Jésuites y ont encore une résidence d'été.

La paroisse possède une population de 1,455 âmes avec une valeur de biens-fonds imposables estimée à \$181,000. Le plus grand nombre de terres occupées sont en culture. Au village, le sol est sablonneux et peu propre à la culture. Mais dans les rangs, le sol ne le cède à nul autre en valeur.

Les principales industries sont l'agriculture et le commerce de bois et les chantiers.

La paroisse possède une église, deux couvents, dont un pensionnat de jeunes filles, un collège commercial et classique, sept écoles, sept magasins et des hommes de profession et de métier, etc. On compte quatre moulins à scie, un écorceur de bois de pulpe, une tannerie, une beurrerie, etc.

On demande des colons et l'établissement de nouvelles industries. Nomingue offre de grands avantages aux industriels. C'est un pays de chasse et de pêche.

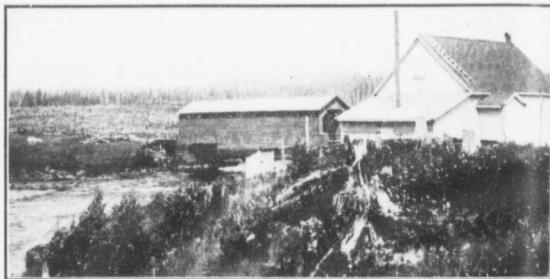
SAINT-JEAN-L'EVANGELISTE-DE-LABELLE. — (Bureau de poste "Thurso"). Diocèse d'Ottawa. Cette paroisse déjà ancienne, puisqu'elle a été érigée canoniquement et civilement en 1887, est agréablement située sur le chemin de fer du Canadien Pacifique, entre Masson et Papineauville. Elle comprend une partie du canton Lochaber. On y trouve une population de 1,100 âmes, de nombreux magasins, plusieurs industries locales pour la préparation du bois, des écoles, un couvent, etc. On demande l'établissement de nouvelles industries. Le site offre de grands avantages aux industriels.

SAINT-JOSEPH-DE-LABELLE. — (Bureau de poste "Val-Barrette"). Cette mission actuellement desservie par Mont-Laurier, a été fondée en 1914. Elle est située sur l'embranchement du chemin de fer du Canadien Pacifique qui relie Mont-Laurier à Montréal. Le territoire de cette future paroisse est compris dans les cantons Kiamika et Campbell.

On y trouve une population de 400 âmes, une école, un moulin à scies, un magasin, etc. Plusieurs colons pourraient s'y établir. On demande des industries nouvelles. C'est un poste avantageux et un pays de chasse et de pêche.

SAINT-GERARD-DE-KIAMIKA. — (Bureau de poste "Kiamika"), comté de Mont-Laurier. C'est une jeune paroisse d'avenir. Fondée en 1894, Saint-Gérard s'est développée assez rapidement. La paroisse comprend une partie des cantons Kiamika, Dudley et Bouthilier.

Le village qui est agréablement bâti entre les 6e et 7e rangs du canton Kiamika est situé à 8 milles de la station Barrette, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. Il est aussi traversé par le chemin Chapleau et les rivières Kiamika et La Lièvre. C'est un endroit de chasse et de pêche. Plusieurs clubs y sont établis. Les touristes commencent à y arriver en grand nombre chaque été. On ne peut trouver un plus joli endroit de villégiature.



Pont et fromageries, près Saint-Gérard de Kiamika.

La population est d'environ 800 âmes. La valeur de la propriété imposable est de \$95,470.

Il y a à peu près 300 lots défrichés et en culture. Les terres sont généralement bonnes, surtout celles situées sur les bords des rivières Kiamika et La Lièvre. Il reste au moins 200 lots non vendus dans Dudley.

La paroisse possède une église, quatre écoles, quatre moulins à scie, trois moulins à farine, un forgeron, quatre magasins, une fromagerie, le téléphone, etc. Quelques fermes sont à vendre.

On demande un médecin résidant, des colons agriculteurs et des industries nouvelles. Deux moulins à scie et à farine sont à vendre.

SAINT-GREGOIRE-DE-NAZIANZE. — (Bureau de poste "Buckingham"). Diocèse d'Ottawa. La paroisse dont l'érection canonique et civile remonte à 1865, comprend une partie du canton Buckingham. Un embranchement du chemin de fer du Ca-

canadien Pacifique qui part de Buckingham Junction se rend jusqu'au village qui est situé sur la rive est de la Lièvre.

C'est une intéressante localité où l'activité commerciale et industrielle est très grande. Le commerce du bois est aussi considérable. On y trouve une population de près de 3,840 âmes avec une valeur de biens-fonds imposables estimée à \$640,726.

La paroisse possède une jolie église, un collège, un couvent, deux écoles pour la ville, et huit écoles pour la campagne, des usines de produits chimiques, des moulins à scie très considérables, plusieurs bons magasins, etc.

Des pouvoirs hydrauliques de grande valeur, des dépôts miniers, du bois en abondance, etc., offrent des avantages sérieux aux industriels. Buckingham est une ville d'avenir.

SAINTE-MARIE-DE-LA-MINERVE. — (Bureau de poste "Minerve"). Diocèse de Mont-Laurier. Cette florissante paroisse qui a été érigée canoniquement en 1911 comprend le canton La Minerve. Le village est situé à 15 milles du chemin de fer du Canadien Pacifique, soit à Labelle, soit à Nominigüe.

La population comprend une centaine de familles, donnant 550 âmes environ. La valeur de la propriété imposable est de \$65,300. Il y a environ 32,240 acres de terre en valeur. Une trentaine de lots sont disponibles. La terre est de bonne qualité et bien boisée, surtout dans la direction du Lac Labelle et du Lac des Sables. On trouve deux bons pouvoirs hydrauliques sur les rangs 10 et 11. La principale industrie est le commerce du bois: l'agriculture est très prospère et paie bien. Les pâturages sont abondants et excellents. Les cultivateurs pourraient y faire l'élevage des animaux de boucherie sur une grande échelle.

La paroisse possède une église, deux écoles, quelques magasins, une beurrerie, quatre moulins à scie, etc.

Il manque un médecin, un cordonnier, etc. On demande des agriculteurs et des industries nouvelles.

SAINTE-MALACHIE. — (Bureau de poste "Mayo"). Diocèse d'Ottawa. C'est une ancienne localité dont l'érection canonique remonte à 1887. Elle comprend une partie du canton Lochaber.

On y trouve une population de 360 âmes, deux écoles, des magasins, des moulins à scie, etc.

Mayo est situé à 8 milles de la station Thurso, sur le Canadien Pacifique et non loin des bords de la rivière Blanche. Plusieurs industries nouvelles pourraient s'y établir.

SAINTE-REMI D'AMHERST. — Dans le comté de Labelle, Diocèse d'Ottawa. La paroisse est comprise dans le canton Amherst, et située à 9 milles d'Huberdeau; la gare la plus rapprochée du chemin de fer du Grand Nord.

Elle a été fondée en 1886, mais l'érection canonique n'a été faite que le 8 septembre 1904.

La population est d'environ 800 âmes. La valeur de la propriété imposable est de \$166,330.

Il y a environ 150 terres en culture. Une dizaine de lots ayant un commencement de culture sont à vendre.

Les terres du canton Amherst sont fertiles, peu rocheuses et bien boisées. On trouve plusieurs cours d'eau et plusieurs lacs. Le poisson et le gibier y abondent. Un bon pouvoir hydraulique se trouve sur la rivière Maskinongé. Deux moulins à scie sont déjà établis. Une mine de graphite située à trois milles de l'église et une autre mine de porcelaine à un mille au plus du village sont en exploitation depuis un an. D'autres gisements de porcelaine et de mica viennent d'être découverts non loin du village. Ils pourraient être exploités avec avantage.

La paroisse possède une église construite en 1905, trois écoles fréquentées par 130 enfants, quelques bons magasins, etc.

On demande un médecin résidant, un forgeron, un cordonnier, l'établissement de nouvelles industries et des colons agriculteurs.

SAINT-SIXTE. — Comté de Labelle, diocèse d'Ottawa. Cette paroisse est comprise dans le canton Lochaber, elle est située à 9 milles de Thurso, la gare la plus rapprochée du Canadien Pacifique.

La paroisse, fondée en 1885, possède aujourd'hui une population de 700 âmes. La valeur de la propriété imposable pour toute la paroisse est de \$145,400.

Il y a environ une centaine de fermes en culture. Il reste quelques bons lots disponibles. On y trouve deux moulins à scie, deux fromageries et quelques magasins. Le mica et la plombagine se rencontrent en assez grande abondance.

On demande un médecin et des colons agriculteurs.

SAINTE-VALERIE. — (Bureau de poste "Boileau"). Cette mission fondée en 1883 est une desserte de Saint-Rémi d'Amherst. Elle est située dans le canton Ponsonby, à 11 milles de Saint-Rémi et à 7 milles de la station d'Huberdeau, terminus de l'embranchement du Canadien Nord.

On y trouve une population de 300 âmes, deux écoles, des moulins à scie, des magasins, etc. On demande l'établissement de nouvelles industries.

SAINTE-VERONIQUE. — Dans le comté de Labelle. Diocèse de Mont-Laurier. Cette paroisse est située dans le canton Turgeon, sur les bords du Lac Tibériade, à 7 milles environ de Lacoste, la gare la plus rapprochée du chemin de fer du Canadien Pacifique.

Les commencements de la paroisse datent de 1896, mais le prêtre y réside depuis 1901. La population actuelle est de 400 âmes. La valeur des biens-fonds imposables est de \$49,130, et celle des biens non imposables est de \$3,230. Le nombre d'acres

de terre évalués est de 2,139. Plusieurs lots sont encore disponibles dans le canton Turgeon. Ces terres sont d'une grande fertilité. Les colons ont de grandes chances de succès dans cette paroisse.

La paroisse possède une chapelle, deux écoles, une manufacture de portes et de châssis, un magasin, trois moulins à scie, une maison de pension agréablement située sur le bord du lac. On trouve de bons pouvoirs hydrauliques sur le ruisseau Brochet.

L'agriculture est prospère. On y a fondé un cercle agricole. Les pâturages sont d'une grande richesse. On pourrait y faire l'élevage des animaux avec succès. L'industrie du sucre de betterave trouverait là un vaste champ d'exploitation. La chasse et la pêche offrent aussi de grands avantages aux sportsmen.

TAPANI (Sainte-Anne-du-Lac-Tapani). — Diocèse de Mont-Laurier. C'est le nom d'une future paroisse en voie de formation sous la direction du curé de Ferme-Neuve. Le village est situé à l'extrémité sud du lac Tapani, dans le canton Décarie, nouvellement ouvert à la colonisation, et dans un endroit charmant. Le réseau du chemin de fer projeté "Montréal-Mont-Laurier, Témiscaming" doit traverser ce beau pays et passer à proximité du village qui se trouvera à une distance de près de vingt milles de celui de Ferme-Neuve.

La gare actuellement la plus rapprochée est celle de Mont-Laurier. De cet endroit, de bons chemins conduisent au canton Décarie, et les voyageurs, s'ils le désirent, peuvent faire ce trajet en automobile. Dès l'été prochain, le Gouvernement Provincial projette d'y faire ouvrir des chemins et des routes, en vue de faciliter les communications avec l'extérieur; il y sera également établi un courrier postal avec bureau de poste, et un réseau téléphonique, aussitôt que les circonstances le permettront.

Déjà plusieurs familles sont parties pour s'y établir, d'autres suivent chaque jour. C'est dire que les lots s'enlèvent rapidement.

En outre des avantages énumérés plus haut, il y a encore plusieurs pouvoirs hydrauliques que les industriels pourraient utiliser avec avantage et profit.

M. le curé de Ferme-Neuve, s'occupe activement de l'organisation religieuse et civile de la nouvelle paroisse. Aussi, fait-il un appel spécial à ses compatriotes, et plus particulièrement à ceux des villes et l'étranger. En allant sans retard visiter cette intéressante région, ils ne regretteront pas les dépenses et les fatigues d'un voyage, étant donné que, pour la plupart, il y fixeront définitivement leurs demeures.

Pour ceux qui désirent prendre des lots plus à proximité des grands centres, ils peuvent facilement s'établir dans les limites mêmes de la paroisse de Ferme-Neuve, qui est déjà l'une des paroisses du Nord les mieux organisées. Environ trois cents lots

de la Couronne sont encore à disposer. Quelques-uns en partie défrichés peuvent aussi être achetés de particuliers à bas prix et à conditions très faciles.

VI.

COMMENT DEVENIR PROPRIETAIRE.

LE CHOIX D'UN LOT. — C'est, pour le colon prévoyant, une affaire de première importance. Le colon devra étudier ses goûts, ses aptitudes et le genre de culture qu'il prétend adopter.

Il devra aussi consulter de préférence l'agent des terres ou le curé, personnes bien au fait de la situation des lieux et du genre d'épreuves et de labeurs que doit subir tout colon défricheur.

Le colon devra visiter minutieusement le lot de terre qu'il a l'intention d'acquérir, s'assurer de sa situation par rapport au marché où il écoulera ses produits et les voies de communications, etc. Voilà pour le colon des conditions essentielles de succès.

Ce qui précède s'applique également aux industriels en quête d'un endroit propre à une exploitation agricole, commerciale ou autre.

Celui qui veut s'établir sur une terre boisée doit avoir quelque argent pour pouvoir vivre pendant au moins un an. Les travaux des chantiers et de la construction des routes publiques ne peuvent faire vivre un colon : c'est une aide, voilà tout !

On peut dire d'une manière générale qu'un colon sobre et laborieux peut être sûr de réussir avec un capital de deux à trois cents piastres.

CONDITIONS DE LA VENTE.

La vente d'un lot s'effectue aux conditions ci-après énumérées et reproduites du billet de location : un cinquième du prix d'achat est payable au moment de la vente.

L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt de 6 pour cent de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 20, l'occuper et y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes.

Dans le cours des cinq ans, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue égale à au moins 15 pour cent de la superficie du terrain vendu, en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de 5 acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale du Ministre des Terres ; et à l'expiration des cinq

années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 20 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 sur 20, les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables.

Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit.

Il ne sera coupé du bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait pendant cinq ans de la date de la vente, s'il n'est au préalable, autorisé par le Ministre, excepté par donation entre vifs ou par testament, en ligne directe ascendante ou descendante ou par succession "ab intestat", et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Les lettres patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans et à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

Toute personne qui a obtenu pour fins de colonisation, tant en vertu des lois antérieures qu'en vertu de la présente loi, la quantité d'acres de terre alors permise, ne peut en obtenir plus, tant qu'elle n'a pas fait émettre des lettres patentes pour les terres qu'elle détient sous billet de location, et, tant qu'au moins la moitié des dites terres n'a pas été mise en culture. Néanmoins, tout concessionnaire qui, ayant obtenu une première concession de cent acres, fait devant l'agent une déclaration attestée sous serment qu'il est père d'au moins quatre enfants n'ayant pas atteint l'âge de seize ans, a droit à une nouvelle concession de cent acres.

Liste officielle des lots non vendus appartenant à la Couronne.

Comme on peut le constater par la liste suivante, il reste encore un grand nombre de lots non vendus, appartenant à la Couronne dans la région de Labelle.

Celui qui veut s'établir devra tout d'abord s'adresser aux agents des Terres de la Couronne ou au Ministère des Terres et Forêts, à Québec, pour savoir si le lot qu'il a choisi est disponible au moment même du choix qu'il vient de faire.

Lots non vendus

dans quelques-uns des cantons de colonisation de la région de Labelle.

Cantons :

Décarie	298	Lots non vendus.
Major	219	" " "

Turgeon	247	“	“	“
Gravel	200	“	“	“
Mousseau	243	“	“	“
Pope	89	“	“	“
Boyer	89	“	“	“
Robertson	408	“	“	“
Rochon	202	“	“	“
Campbell	182	“	“	“
Wurtele	94	“	“	“
Lynch	456	“	“	“
Moreau	195	“	“	“
Nantel	233	“	“	“
La Minerve	140	“	“	“
Labelle	258	“	“	“
Archambault	446	“	“	“
Lussier	411	“	“	“
Dudley	205	“	“	“

CANTONS DE COLONISATION.

CANTON DECARIE. — Nouvellement arpenté et mis au service de la colonisation (1915). Il est compris dans l'extrémité nord du canton Montcalm; mais il se trouve comme le complément de Ferme-Neuve situé dans le comté de Labelle. L'ensemble de cette région, si bien arrosée par les eaux du Lac Tapanee et de la rivière de ce nom, offre une quantité assez grande de terrains agricoles. Les parties les plus avantageuses sont les plaines qui courent parallèles à la rivière Tapanee et celles qui bordent le lac de ce nom. Lots non vendus: 238.

CANTON MAJOR. — La partie nord est accidentée. L'autre partie offre un sol d'une riche marne sablonneuse. Les hauteurs qui sont généralement couvertes de bois francs offrent les meilleurs endroits pour la culture. On trouve du poisson, en particulier de la truite mouchetée dans tous les lacs, et ils sont nombreux. L'angle sud-est du canton se trouve dans le voisinage du village de Ferme-Neuve, terminus du chemin Gouin. Lots non vendus: 219.

CANTON LA MINERVE. — La terre, du côté du lac Labelle est de bonne qualité. Bien boisé. Les lacs Désert et Chapleau regorgent de truites rouges et grises. Une florissante paroisse, Sainte-Marie-de-la-Minerve est établie non loin du lac Chapleau. Lots non vendus: 140.

CANTON CAMPBELL. — De chaque côté de la rivière Kiamika s'étend une zone de terrain riche et plan. Bois mêlés: le mé-

sier, l'érable, l'épinette, le cèdre, la pruche y dominant. Lacs poissonneux. On y trouve déjà deux établissements: Mont-Laurier et Saint-François-Xavier du Lac-aux-Écorces. Lots non vendus dans ce canton: 182.

CANTON GRAVEL. — Situé sur le côté ouest de la rivière du Lièvre. Un certain nombre de lots sont réservés pour fins agricoles. Bois mélangés: l'érable, le merisier, le frêne et l'orme dominant. Le terrain est légèrement ondulé et composé de terre grise et jaune sablonneuse avec un sous-sol de terre forte argileuse de première classe. Lots non vendus dans ce canton: 200.

CANTON MOREAU. — Terrain accidenté et sablonneux. Bois de différentes espèces. Bons endroits de chasse et de pêche et merveilleuses nappes d'eau. Le terrain est composé de terre grise et jaune sablonneuse avec un sous-sol de terre forte de première classe. Lots non vendus: 195½.

CANTON POPE. — Terrain uni, composé d'une marne très riche. Montagneux à certains endroits. Lots non vendus dans ce canton: 89.

CANTON TURGEON. — Surface plane, sauf dans la partie nord du canton. Bois: merisier, érable, épinette, cèdre, pruche et un peu de pin. Lacs poissonneux. Pouvoirs hydrauliques. La paroisse de Sainte-Véronique est située sur les bords du Lac Tibériade.

Lots non vendus: 247.

CANTON LABELLE. — Situé à 7 milles du chemin de fer. Bien boisé en bois de valeur: érable, merisier, bois blanc, pruche, épinette. La partie sud-ouest est brûlée. Lots non vendus: 258.

CANTON ARCHAMBAULT. — On y trouve d'immenses sucreries. En général bien boisé. Terres arables et propres à la culture, bien arrosées par plusieurs cours d'eau et une partie du lac Archambault. Lacs nombreux et poissonneux. La paroisse de Saint-Agricole est établie au nord du canton. Lots non vendus: 446.

CANTON LUSSIER. — Le bassin de la rivière Ouareau jusqu'au lot 47 offre un terrain bon et plat avec un sol arable. Lacs nombreux où fourmille la truite mouchetée. On y trouve la paroisse de Saint-Donat, sur les bords du Lac Ouareau. De bons chemins relient cette paroisse à Notre-Dame-de-la-Merci et à Saint-Agricole. Lots non vendus: 411.

CANTON LYNCH. — Situé sur les bords de la rivière Rouge. Ce canton forme partie d'une réserve forestière. Mais il reste encore 456 lots non vendus. Terrain accidenté, mais susceptible d'être habité. Lacs nombreux et poissonneux. La paroisse de

l'Ascension située sur la rive ouest de la rivière Rouge comprend une partie du canton Lynch. Lots non vendus : 456.

CANTON MOUSSEAU. — Un certain nombre de lots forment partie d'une réserve forestière. Le bois y est partout d'une belle venue. Ce canton est riche en érablières. Nombreux pouvoirs hydrauliques pour des moulins. Le sol est d'une bonne terre sablonneuse. La paroisse de l'Ascension établie sur les bords de la rivière Rouge offre des avantages à la colonisation. Lots non vendus : 243.

CANTON NANTEL. — Un peu accidenté. Ce canton forme partie d'une réserve forestière. Les lacs y sont poissonneux. Lots non vendus : 233.

CANTON BOYER. — Situé à l'ouest du Nomingue. Sol de bonne qualité. Bois francs. Terrain généralement onduleux. Traversé par le chemin Gouin et le chemin de fer du Pacifique. On trouve un établissement : Saint-Hugues-de-Hébert entre le troisième et le quatrième rangs. Lots non vendus : 89.

CANTON ROCHON. — Le terrain est accidenté. Il y a de bons plateaux au nord-ouest de la rivière Kiamika qui traverse le canton. Lots non vendus dans ce canton : 202.

CANTON WURTELE. — Un certain nombre de lots ont été placés dans la réserve forestière. Bois : épinette, érable et bouleau. Le sol est de natures diverses : marne argileuse et sablonneuse. Le chemin Gouin suit la ligne limitative de ce canton à l'Est. La partie nord-ouest est comprise du canton Wurtele et comprise dans la paroisse de Ferme-Neuve. Lots non vendus : 94.

CANTON DUDLEY. — Terre sablonneuse, propre à la culture. Les rivières et les lacs abondent de poissons. Les paroisses de Notre-Dame-de-Pontmain et Saint-Gérard-de-Kiamika comprennent une partie de ce canton. Lots non vendus dans ce canton : 205.

CANTON ROBERTSON. — Terre grasse sablonneuse, propre à la culture. Terrain ondulé. Le gibier abonde. Le chemin Gouin traverse ce canton de l'Est à l'Ouest. Une mission a été fondée à une douzaine de milles de Mont-Laurier qui comprend la partie Nord-Est du canton Robertson, au Rapide de l'Original. Lots non vendus : 408.

AGENTS DES TERRES.

Voici la liste des Agents des Terres et leur adresse.

DIVISION EST.

Agence de Petite-Nation.

M. S. A. FILION, Agent, Greenville, P. Q. Dans le comté d'Argenteuil.

Cette agence comprend les cantons suivants :

Dans le comté de Labelle: Amherst, Ponsonby, Clyde, Labelle, La Minerve, Joly.

Dans le comté d'Argenteuil: Arundel, Greenville, Augmentation de Greenville, Harrington, Augmentation d'Harrington, Montcalm, Wentworth.

Dans le comté de Terrebonne: De Salaberry, Grandison.

DIVISION NORD

Agence de Petite-Nation.

M. NAP. PAGÉ, Agent, Nominique, P. Q., comté de Labelle.

Cette agence comprend 16 cantons.

Dans le comté de Labelle: Boyer, Campbell, Montigny, Major, Moreau, Pope, Rochon, Gravel, Kiamika, Loranger, Marchand, Turgeon, Wurtele, Décarie, Lynch et Mousseau. Ces deux derniers en partie seulement.

DIVISION DE L'ASSOMPTION, ETC.

M. E.-J. MARCHAND, Agent, Sainte-Agathe-des-Monts, P. Q., comté de Terrebonne.

Cette agence comprend 10 cantons.

Dans le comté d'Argenteuil: Howard.

Dans le comté de Montcalm: Wexford, Archambault et Kilkeny, Lussier, Nantel, Lynch et Mousseau. Les deux derniers, en partie seulement.

Dans le comté de Terrebonne: Abercrombie, Beresford, Doncaster, Morin et Wolfe.

TERRES ET FERMES A VENDRE.

Un bon nombre de colons, voire même de cultivateurs qui désirent établir leurs fils, trop nombreux pour partager le bien paternel, seront heureux de consulter la liste des terres à vendre préparée par le Département de la Colonisation et de se mettre en communication directe avec les propriétaires. Cette liste sera adressée à toute personne qui en fera la demande soit au Bureau d'Immigration, 82, Saint-Antoine, Montréal, soit au département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.

OÙ SE RENSEIGNER.

AGENTS DE COLONISATION. — Ils ont pour mission de fournir, soit verbalement, soit par écrit, tous les renseignements brochures, cartes, etc., dont le futur colon peut avoir besoin.

Montréal, 82 rue Saint-Antoine. — M. Émile Marquette, pour tout ce qui concerne l'immigration et les mines.

M. L.-E. Carufel, pour tout ce qui concerne la colonisation, la chasse et la pêche.

M. l'abbé Ivanhoe Caron, colonisation et rapatriement, département de la Colonisation, Québec.

Québec. — Capt. Geo. LeBel, immigration.

Worcester, Mass., E.-U. — Elzéar Gingras, rapatriement.

N.-B. — M. E. Marquette s'occupe tout spécialement du placement des domestiques, garçons de ferme, etc., de l'émission des certificats de mineurs, de permis d'exploitation, etc.

M. L.-E. Carufel fournit les renseignements divers sur les régions à coloniser, l'obtention des facilités de transport pour les colons et l'émission des permis de chasse et de pêche.

Brochures, cartes, etc.—On peut se les procurer gratuitement, soit en s'adressant au bureau d'immigration et de Colonisation, 82, rue Saint-Antoine, Montréal, ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec.



épar

pla
des

s ré
r les

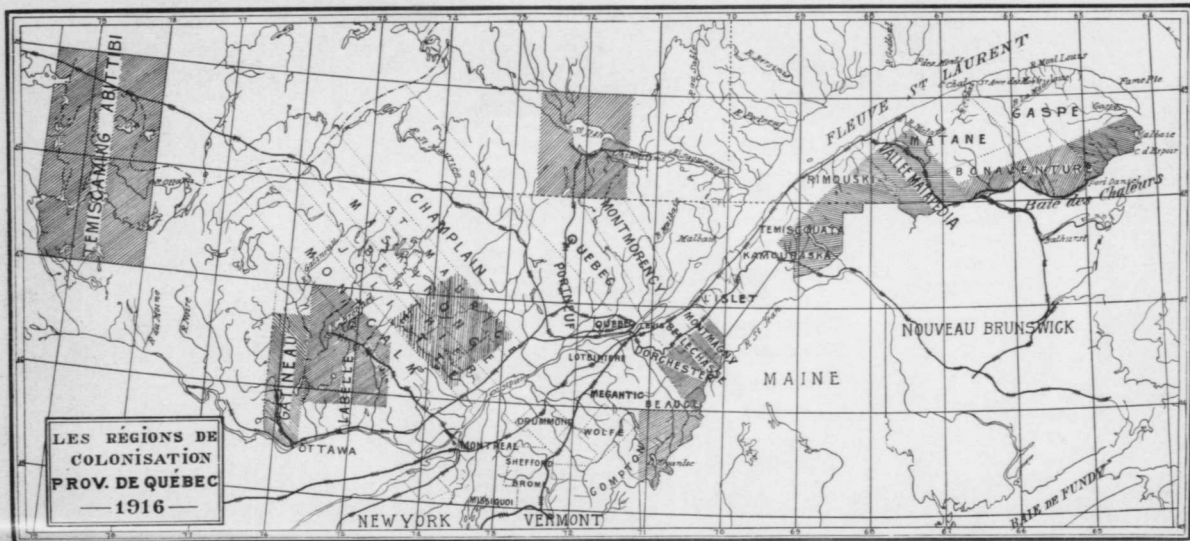
ment.
ion.
nisa-

-
d
I
bi
i
le
e
e
o
o
r

-
au

le
l

s
er
r
o



LES RÉGIONS DE
COLONISATION
PROV. DE QUÉBEC
— 1916 —